

VOTRE RÉGION

CONSTRUCTION BOIS

Le mélèze apprécié pour sa résistance

■ Dans les Hautes-Alpes, notamment le Nord du département, le bois le plus répandu est le mélèze. Et contrairement à certaines idées reçues, le président de "Bois des Alpes", Jean Bernard, assure : « Il peut très bien servir pour la construction, aussi bien la structure, que la charpente,

ou l'habillage. » Celui-ci reconnaît que le mélèze présente quelques inconvénients : « C'est un arbre qui ne pousse pas toujours très droit, et peut donc présenter des problèmes au niveau de la longueur. Avec de nombreux départs de branches, il offre par

ailleurs un bois très noué. » Le mélèze présenterait en revanche plusieurs qualités appréciables : « Comme tous les bois de montagne, il est très résistant, précise Jean Bernard. Il offre une portée plus grande, et peut permettre à un architecte de se faire plaisir en créant un effet léger, aérien. »

ÉCONOMIE De nombreux acteurs de la filière bois étaient réunis à Veynes, hier matin

Le "Bois des Alpes" enfin certifié

VEYNES

■ Il y a 5 ans environ, le projet de créer un label "Bois des Alpes" avait été évoqué lors d'une réunion fondatrice, avec différents acteurs de la filière, à L'Argentière-La-Bessée. L'idée était de valoriser la production de bois de construction en circuits courts, sur les secteurs montagneux de Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Hier, la communauté "Bois des Alpes" était de retour dans le département, à Veynes, à l'occasion de sa troisième assemblée générale. Et elle pouvait afficher une belle satisfaction : « Nous avons obtenu la certification il y a quelques semaines », précisait Jean Bernard, président de l'association.

L'objectif est triple : la valorisation du bois local, le développement des entreprises et de l'emploi, et la préservation de l'environnement. « Le marché de la construction bois est en plein développement, a expliqué Jean Bernard. Cela correspond bien aux exigences du développement durable, très en vogue en ce moment. Nous essayons de faire en sorte que cela profite aux entreprises lo-

cales, et aux emplois locaux, plutôt que de favoriser le bois en provenance d'Europe du Nord. » À l'heure actuelle, 22 entreprises sont engagées dans la démarche, travaillant sur une vingtaine de projets dans les deux régions.

« Un événement historique »

« Les entreprises qui souhaitent être certifiées doivent respecter les exigences déjà existantes, notamment en matière d'éco-certification et de gestion citoyenne, détaille Jean Bernard. On leur demande en plus d'utiliser le bois du massif, de le transformer localement, et d'en assurer la traçabilité à 100 %. Le respect de ce référentiel est contrôlé par un organisme indépendant. »

Jean-Claude Monin, président de la fédération nationale des communes forestières, a vu dans cette démarche « une première, un événement historique ». Il a lancé, à l'intention de ceux qui avaient porté le projet : « Vous avez apporté quelque chose à la forêt et à la filière. »

Fabien ROUX



L'association "Bois des Alpes", présidée par Jean Bernard (en médaillon) veut favoriser la production en circuits courts.

REPÈRES

L'ASSOCIATION

■ L'association "Bois des Alpes" a été créée en 2008. C'est elle qui porte la certification. Elle entend aussi proposer des formations, réaliser un travail de promotion, et mettre à disposition certains outils.

LE TERRITOIRE

■ Neuf départements sont concernés par la certification "Bois des Alpes" : le Var, les Hautes-Alpes, les Alpes-de-Haute-Provence, les Alpes-Maritimes, le Vaucluse, la Drôme, l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie.

LES HAUTES-ALPES

■ Dans les Hautes-Alpes, six communes ont lancé des projets de construction en "Bois des Alpes" : Chorges (un bâtiment public remarquable en entrée de ville), Vallouise (maison du tourisme et de la randonnée), La Motte-en-Champsaur (salle polyvalente et ateliers municipaux), Embrun (ressourcerie), Guillastré (renovation et extension d'une école), et Abries (ateliers municipaux).

« Lutter contre la concurrence du bois des pays du Nord »

Valérie Nier participait à plusieurs titres à l'assemblée générale de "Bois des Alpes", hier. Membre du bureau et du conseil d'administration, épouse d'un scieur isérois installé à Vercos, elle est également la gérante de la plate-forme de séchage de Saint-Michel-les-Portes (Isère), dans le Trièves.

Elle est surtout l'une des premières professionnelles à s'être engagée dans la certification. « On souhaitait développer des circuits courts, localement, pour lutter contre la concurrence du bois des pays du Nord, explique-t-elle. L'idée était de proposer quelque chose qui vient de nos forêts. »

Un partenariat avec un charpentier haut-alpin
Pour illustrer son propos, Valérie Nier présente son partenariat avec un charpentier de Ceillac.

« Comme il a pas mal de connaissances, il nous trouve du bois de mélèze et nous l'envoie. On le sèche et lui prépare, et puis il le repart dans les Hautes-Alpes. Il peut ensuite être utilisé pour la construction des chalets. »

Pour Valérie Nier, l'engagement dans "Bois des Alpes" a eu un effet positif sur le commerce : « Nous avons déjà des marchés que nous n'aurions pas eus si nous n'avions pas adhéré », assure-t-elle. □



Valérie Nier, membre du bureau de "Bois des Alpes" et gérante d'une plate-forme de séchage.

« Pour valoriser les ressources et compétences locales »

Claire Boucher, présidente des communes forestières des Hautes-Alpes, et maire de La Motte-en-Champsaur, explique de manière très concrète l'utilité de la certification "Bois des Alpes". Document à l'appui, elle détaille : « Il y a sur ma commune un projet de salle multifonctionnelle, comprenant les ateliers municipaux et une salle pluri-activités. J'ai demandé du "Bois des Alpes" dans le cahier des charges. »

Julie Tournadre, chargée de mission à la mairie de Chorges, travaille également sur un projet de construction en "Bois des Alpes" : un "bâtiment remarquable" en entrée de ville, destiné notamment à l'accueil des touristes du bassin gapençais. « La

commune souhaitait être exemplaire sur la consommation d'énergie », souligne-t-elle.

« Avant, on ne savait pas d'où venait le bois »

De manière générale, Claire Boucher voit aussi dans cette certification « une manière de valoriser les ressources et compétences locales. Avant, on ne savait pas d'où venait le bois, il n'y avait aucune garantie. » Convaincue que cette démarche aura un impact positif sur les territoires alpins, elle se réjouit : « Cela va permettre de redynamiser les acteurs locaux. »

Dans les Hautes-Alpes, six communes ont programmé des constructions en "Bois des Alpes". □



Claire Boucher, maire de La Motte-en-Champsaur, entourée de Julie Tournadre et Albert Galdi, respectivement chargée de mission et adjoint à la mairie de Chorges. Leurs deux communes sont engagées dans des projets de construction en "Bois des Alpes".